

INDICATION DE POLITIQUE

Août 2024 | FRN

Note d'information : Renforcer le rôle des femmes et des jeunes dans le commerce dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) - Le point de vue de PACCI



La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) est une initiative historique visant à créer un marché uni et compétitif à travers l'Afrique, avec le potentiel de stimuler la croissance économique, d'accroître le commerce et de favoriser l'intégration régionale. Toutefois, pour que la ZLECA tienne ses promesses de développement inclusif et durable, elle doit s'attaquer activement aux défis structurels auxquels sont confrontés les groupes marginalisés, en particulier les femmes et les jeunes. Le protocole sur les femmes et les jeunes dans le commerce dans le cadre de l'ALECAF cherche à relever ces défis en fournissant un cadre pour renforcer les femmes et les jeunes en tant que moteurs clés de la croissance économique à travers le continent.

La Chambre panafricaine de commerce et d'industrie (PACCI), qui représente la voix des entreprises à travers l'Afrique, considère le protocole comme une étape essentielle vers la création d'un environnement commercial plus

inclusif. L'engagement du protocole à promouvoir l'égalité, à améliorer l'accès au marché et à soutenir les entreprises dirigées par des femmes et des jeunes est conforme aux objectifs de la PACCI, qui est de favoriser un environnement compétitif et propice aux affaires dans toute l'Afrique. Toutefois, PACCI reconnaît également que d'autres mesures sont nécessaires pour assurer la mise en œuvre efficace du protocole et pour relever les défis économiques et sociaux plus profonds auxquels les femmes et les jeunes sont confrontés.

Dans cette brève note, le PACCI souligne les principales contributions du Protocole sur les femmes et les jeunes dans le commerce et propose des domaines où d'autres actions sont nécessaires pour assurer le succès du protocole et maximiser son impact.

Principales contributions du Protocole et point de vue de PACCI



Principales contributions du Protocole et point de vue de PACCI

1. S'attaquer à l'inégalité structurelle: L'accent mis par le protocole sur l'action positive et l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et des jeunes est une étape essentielle pour égaliser les chances. Les femmes et les jeunes ont longtemps été exclus des activités commerciales formelles en raison d'obstacles systémiques tels que l'accès limité au financement, aux compétences et aux informations sur le marché. En fournissant des interventions ciblées et des programmes de renforcement des capacités, le protocole aide à s'assurer que les femmes et les jeunes ne sont pas laissés pour compte à mesure que le paysage commercial de l'Afrique évolue. Le PACCI appuie

fortement ces efforts et souligne l'importance de politiques nationales complémentaires qui s'attaquent aux inégalités sociales plus larges, comme la propriété foncière, l'éducation et la participation au marché du travail pour les femmes et les jeunes.



2. Formaliser le commerce informel: Le PACCI reconnaît que la majorité des femmes et des jeunes en Afrique participent à l'économie informelle, ce qui les rend souvent vulnérables à l'exploitation et à l'instabilité économique. L'accent mis par le protocole sur l'intégration des commerçants transfrontaliers informels dans les marchés formels est essentiel à l'amélioration de leur sécurité économique et à l'élargissement de leur accès aux opportunités. Cependant, PACCI préconise une approche graduelle et inclusive de la formalisation. Les gouvernements doivent réduire les obstacles bureaucratiques, offrir des incitations à la formalisation et veiller à ce que les commerçants informels ne soient pas

indûment accablés par de nouvelles réglementations. En outre, des programmes de soutien adaptés devraient être mis en place pour aider les entreprises informelles à passer à l'économie formelle.

3. Favoriser la création de valeur ajoutée et l'innovation

Le protocole identifie à juste titre la valeur ajoutée et l'innovation comme des stratégies clés pour accroître la compétitivité des femmes et des jeunes dans le commerce. En favorisant l'intégration des femmes et des jeunes dans les chaînes de valeur régionales et continentales, le protocole renforce leur capacité à être compétitifs sur les marchés de plus grande valeur. PACCI estime que cette approche est essentielle pour stimuler l'industrialisation locale et réduire la dépendance de l'Afrique à l'égard des exportations de matières premières. Cependant, il est crucial de s'assurer que les initiatives d'ajout de valeur sont accessibles aux entreprises de toutes tailles, en particulier aux petites et moyennes entreprises (PME). PACC I encourage la

création de centres d'innovation régionaux, d'incubateurs d'entreprises et de programmes de transfert de technologie pour aider les entreprises dirigées par des femmes et des jeunes à prospérer sur le marché mondial concurrentiel.



4. Améliorer l'accès au financement: L'engagement du protocole à améliorer l'accès des femmes et des jeunes à un financement abordable est l'une de ses contributions les plus importantes. De nombreuses entreprises dirigées par des femmes et des jeunes ont de la difficulté à obtenir le financement nécessaire pour accroître leurs activités, surtout dans les secteurs à fort potentiel de croissance. La PACC I salue les efforts du protocole pour collaborer avec les institutions financières et établir des plans de financement adaptés aux besoins des femmes et des jeunes dans le commerce. Toutefois, PACC I souligne que les solutions financières devraient aller au-delà des modèles de crédit traditionnels. Des instruments financiers novateurs, tels que le financement mixte, le

crowdfunding et les systèmes de prêts coopératifs, devraient être explorés pour s'assurer que toutes les entreprises - en particulier celles des régions mal desservies - puissent accéder au capital dont elles ont besoin pour se développer.

5. Améliorer le commerce numérique: dans un monde de plus en plus numérique, l'accès à la technologie et aux plateformes numériques est essentiel pour que les entreprises réussissent sur les marchés régionaux et mondiaux. L'accent mis par le protocole sur le commerce numérique et la fourniture aux femmes et aux jeunes des outils et des connaissances nécessaires pour s'engager dans le commerce en ligne est une approche avant-gardiste qui s'aligne sur la vision de PACC I d'une Afrique numériquement habilitée. Cependant, pour que le commerce numérique soit réellement inclusif, PACC I exhorte les gouvernements à investir dans l'infrastructure numérique, en particulier dans les zones rurales, et à fournir un accès abordable à Internet. En outre, des programmes d'alphabétisation numérique devraient être mis en œuvre pour s'assurer que les femmes et les jeunes ont les compétences nécessaires pour tirer parti des plateformes numériques de manière efficace.

6. Simplifier les processus commerciaux: L'accent mis par le protocole sur la réduction des barrières non tarifaires et la simplification des processus commerciaux pour les femmes et les jeunes dans le commerce transfrontalier est une étape nécessaire pour rendre le commerce plus accessible. PACCI soutient la simplification de la documentation, des procédures et des processus douaniers pour faciliter la participation des petits commerçants. Cependant, PACCI appelle à la création de centres commerciaux à guichet unique où les commerçants peuvent accéder à tous les services nécessaires, y compris le dédouanement, l'information liée au commerce et les services financiers, en un seul endroit. Cela réduirait le temps et les coûts associés au commerce transfrontalier et encouragerait une plus grande participation des femmes et des jeunes aux activités commerciales formelles.



7. Protection des femmes et des jeunes dans le commerce: Les dispositions du protocole visant à protéger les femmes et les jeunes contre le harcèlement et l'exploitation dans le cadre du commerce sont cruciales pour assurer leur sécurité et leur dignité. PACCI estime que de solides mécanismes de recours et des politiques de tolérance zéro doivent être mis en œuvre aux niveaux national et régional pour prévenir le harcèlement. En outre, PACCI encourage la création de zones commerciales sûres le long des principaux corridors commerciaux, où les femmes et les jeunes peuvent mener leurs activités dans un environnement sûr et favorable.

Recommandations de PACCI pour renforcer le Protocole

Bien que le Protocole sur les femmes et les jeunes dans le commerce soit un pas important vers l'autonomisation de ces groupes dans le contexte de l'AfCFTA, PACCI pense que plusieurs mesures supplémentaires sont nécessaires pour assurer son succès :

- Établir un Fonds continental de développement des MPME pour fournir un soutien financier direct et une assistance technique aux entreprises dirigées par des femmes et des jeunes, en particulier dans les régions mal desservies.
- Créer des régimes commerciaux préférentiels et des incitations qui encouragent les grandes entreprises à s'approvisionner en biens et services auprès d'entreprises dirigées par des femmes et des jeunes, afin de favoriser une plus grande intégration du marché.
- Mettre en œuvre des programmes régionaux de développement de la chaîne de valeur afin d'aider les femmes et les jeunes à accéder à des secteurs à forte valeur ajoutée tels que l'industrie manufacturière, l'agriculture et les services.
- Promouvoir les partenariats public-privé (PPP) qui engagent le secteur privé dans des initiatives de renforcement des capacités pour les femmes et les jeunes dans le domaine du commerce.
- Contrôler et évaluer la mise en œuvre du protocole au moyen de rapports réguliers et de consultations avec les associations professionnelles dirigées par des femmes et des jeunes afin de s'assurer que leurs voix sont entendues et que leurs besoins sont pris en compte.

Conclusion du protocole sur les femmes et les jeunes dans le commerce

Le protocole sur les femmes et les jeunes dans le commerce offre une opportunité de transformation pour relever certains défis économiques profondément ancrés qui ont historiquement exclu les femmes et les jeunes des activités commerciales formelles de l'Afrique. En favorisant un environnement commercial inclusif, en promouvant l'accès au financement et à la technologie, et en assurant la protection des groupes vulnérables, le protocole s'aligne sur la mission du PACCI qui est de construire une Afrique plus équitable et plus prospère. Toutefois, son succès dépendra de la qualité de sa mise en œuvre et de la capacité des gouvernements, des institutions financières et des intervenants du secteur privé à travailler ensemble pour éliminer les obstacles qui continuent de limiter la participation des femmes et des jeunes au commerce intra-africain.

Le PACCI reste déterminé à soutenir la mise en œuvre de l'AfCFTA et à plaider en faveur de politiques qui favorisent une croissance économique inclusive pour tous les Africains.